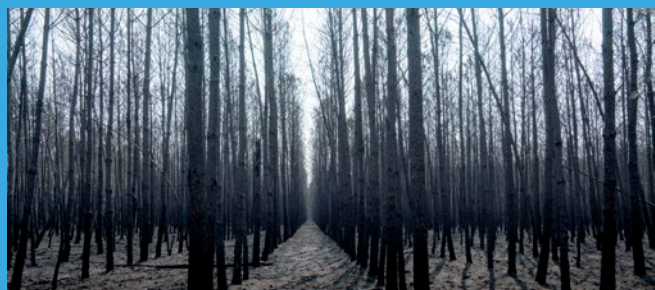


Le territoire néo-aquitain a été profondément affecté par les gigantesques incendies de l'été. Afin d'en tirer les enseignements, et surtout de réfléchir aux perspectives de reconstruction des territoires concernés à moyen et long termes, le CESER a décidé de lancer un groupe de travail dont la composition a été actée lors de la session plénière d'octobre, qui réfléchira sur le sujet de façon globale. Le bureau de rentrée, en septembre dernier, avait été largement consacré à la formulation de diagnostics et de questionnements sur 4 thématiques : quelle forêt demain, quels moyens de lutte contre les incendies, quel avenir pour les filières économiques, quels liens entre forêt et urbanisme ? Les champs d'investigation retenus (impacts économiques des incendies, impacts écologiques, impacts sociaux et sanitaires, gestion et prévention des incendies et enfin aménagement et occupation des sols) constitueront le fil conducteur de la réflexion qui va se poursuivre dans les prochains mois.



- P.4 - Actualités
- Avis du CESER
- Dates à retenir

Édito

Il ne faut pas obligatoirement chercher à décentraliser davantage mais une organisation territoriale qui donne les moyens d'agir, de renforcer la démocratie participative et de mieux organiser la coopération entre l'État, les collectivités et la société civile.



Le contexte actuel est marqué par un paradoxe : d'une part une défiance croissante envers les institutions et tout particulièrement le pouvoir central qui a tendance à recentraliser nombre de décisions et, d'autre part, une forte demande d'écoute, de participation et de redevabilité adressée par les citoyennes et citoyens aux responsables politiques. La refondation de notre système représentatif doit donc se fonder sur une meilleure articulation entre démocratie représentative, démocratie participative et des formes de démocratie plus directes, à toutes les échelles de décision. Face à l'essoufflement de nos institutions et à la crise de sens civique, les travaux du CESER – notamment le rapport consacré aux cahiers de doléances – montrent que des solutions existent pour renforcer les processus démocratiques.

Yves JEAN, Président

**PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,
ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.**

RESSOURCE EN EAU : LA FIN DE L'ILLUSION DE L'ABONDANCE



Tandis que la quasi-totalité du territoire national souffre d'une sécheresse sans précédent, après déjà plusieurs années de déficit hydrique, l'association des CESER de l'Atlantique publie un rapport intitulé « L'eau dans les régions de l'arc atlantique : une ressource précieuse sous pressions ». Ce rapport a été adopté par le CESER Nouvelle-Aquitaine en session plénière le 6 octobre dernier. Le principal constat est sans appel : le temps du déni et de l'illusion de l'abondance en eau est terminé. Place maintenant à la sobriété. Un changement dans les usages s'impose et tout le monde – particuliers, agriculteurs, entreprises – va devoir consentir à des efforts. L'objectif : anticiper et gérer les tensions sur la ressource en eau, plutôt que les subir. Dans un contexte évident de dérèglement climatique, le rapport fixe un cadrage temporel à horizon 2035. L'étude embrasse donc l'ensemble des politiques publiques de l'eau actuelles et à venir sur cette période. Le périmètre géographique englobe naturellement les 4 Régions qui constituent les CESER de l'Atlantique (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) couvrant les 3 bassins versants « amont » - Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Le rapport articule usages et disponibilités de l'eau. En effet, la question n'est plus de savoir quelle quantité d'eau moyenne est disponible sur une année mais de savoir quand, où et dans quel état. Dans certains territoires, les usages peuvent accroître les tensions sur la disponibilité de l'eau : l'attractivité (notamment touristique, l'été), une agriculture fortement demandeuse en eau, la situation en aval des bassins versants... Le mirage de territoires abondamment arrosés toute l'année s'est dissipé, y compris au nord de la France. Désormais, le concept de disponibilité en eau combine quantité, qualité, temporalité et fonctionnement des milieux naturels. Plusieurs constats sont mis en évidence : la saisonnalité devient de plus en plus déterminante ; quantité et qualité sont indissociables (une ressource présente peut en fait ne pas être disponible si de trop mauvaise qualité) ; les vulnérabilités sont variables selon les territoires ; les milieux naturels sont les garants des grands équilibres hydriques, il faut donc les préserver ; les territoires sont interdépendants. Il s'agit donc de réfléchir à une nouvelle gouvernance de l'eau et de développer de nouvelles formes de coopération et de solidarité. Le rapport formule 8 recommandations et une cinquantaine de préconisations en ce sens (voir encadré). Enfin, l'association des CESER de l'Atlantique appelle à ce que l'eau ne soit plus une variable d'ajustement des politiques publiques mais bien une priorité : les schémas de gestion de l'eau devraient être le socle de tous les autres schémas directeurs, conclut le rapport.



Que recommande le rapport sur l'eau ?

Le rapport propose 2 clés de lecture pour 8 recommandations et 47 préconisations opérationnelles.

CLÉ 1 : SAISONNALITÉ

- Organiser la sobriété et la modulation saisonnière des usages comme socles prioritaires de l'adaptation des territoires à la disponibilité réelle de la ressource.
- Renforcer la gouvernance territorialisée pour en faire le levier central de la gestion saisonnière et intégrée de la ressource en eau.
- Optimiser les excédents hivernaux et prévenir les risques, en protégeant davantage les milieux grâce à des solutions hydriques combinées.
- Faire de la connaissance scientifique et territoriale, de l'anticipation et du partage des données, des piliers de la gestion saisonnière et éclairée de la ressource en eau.

CLÉ 2 : GOUVERNANCE & SOLIDARITÉS

- Simplifier et clarifier l'articulation des outils de l'eau en renforçant la gouvernance locale autour des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
- Organiser la coopération interbassin et interrégionale à l'échelle atlantique dans une logique de solidarité territoriale et de sécurisation durable de la ressource en eau.
- Mobiliser les leviers économiques et financiers pour une gestion de l'eau performante, solidaire et territorialisée.
- Faire de la formation, de la participation et de la pédagogie des leviers d'adhésion collective aux politiques de l'eau.



Finances / orientations budgétaires 2027

FACE AUX BOULEVERSEMENTS, LA RÉGION CONTRAINTE À LA PRUDENCE



Voici une liste (non exhaustive) des bouleversements qu'a connus la Région en 2026 et qui vont se répercuter sur son budget 2027 : les incendies, le choc inflationniste (en particulier lié au prix des carburants), la remontée des taux d'intérêt, le désengagement de l'État... Pour y faire face, la Région n'a d'autre choix, dans ses orientations budgétaires (OB), que de miser sur la prudence. D'autant que sa dépendance accrue à l'emprunt et aux co-financements, qu'ils proviennent de l'Europe ou de l'État, augmente sa vulnérabilité. Les orientations budgétaires privilégiées par l'exécutif régional, que le CESER partage, visent donc à consolider la trajectoire financière se traduisant par une baisse de la durée de désendettement (ramenée à 7,1 ans en 2030) et une amélioration du taux d'épargne brute (à 14,7% en 2027), afin de reconstituer des marges de manœuvre financières. Le CESER salue ces objectifs, plus ambitieux encore que l'an dernier. Concrètement, ces orientations vont se traduire par un recalibrage des dépenses de fonctionnement et d'investissement et par un recentrage de l'action de la Région sur ses compétences essentielles. Le CESER dénonce le désengagement financier massif de l'État, voire brutal dans certains champs comme la formation professionnelle ou l'apprentissage. Mais il s'interroge sur les critères de sélection et les modalités des arbitrages budgétaires opérés par la Région ; il encourage celle-ci à garantir la continuité des services publics et, face à l'urgence climatique, à approfondir le recours aux éco-socio-conditionnalités et à anticiper l'impact des transitions à venir.



Développement durable

LES RISQUES DE CONFLITS D'USAGE AU CŒUR DES PROJETS DE GAZ VERT



La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite acter un partenariat avec Teréga, acteur majeur des infrastructures gazières et historiquement implanté en Nouvelle-Aquitaine, en vue de développer les filières stratégiques de production de gaz vert en adaptant les réseaux de transport et les infrastructures de stockage énergétique. Si le CESER salue la volonté de l'exécutif régional d'inscrire ses politiques dans la lutte contre le réchauffement climatique, il estime néanmoins que, dans ce projet, de nombreuses précautions devraient être prises, en particulier en matière d'accès aux ressources naturelles, d'utilisation des sols et de santé du vivant. En effet, la production de gaz vert est consommatrice de ressources, qu'il s'agisse de biomasse, d'eau ou de surfaces agricoles. Or, avec le changement climatique actuel, la raréfaction de ces ressources s'accroît et avec elle, les risques de conflit d'usage. Le CESER regrette que ces enjeux majeurs n'apparaissent pas dans la convention alors même qu'il semble plus que jamais nécessaire de planifier localement la mobilisation des ressources en lien avec l'ensemble des acteurs. Le CESER rappelle par ailleurs que l'innovation doit se faire par et pour la sobriété. Enfin, il se questionne sur les clauses de confidentialité qui pourraient entraver la réalisation d'une analyse fine des besoins et d'un suivi de la ressource régionale disponible si on leur oppose le secret des affaires.



LE CESER RAPPELLE SES POSITIONS SUR LA DÉCENTRALISATION



Alors que le Gouvernement a annoncé une éventuelle nouvelle étape de décentralisation et que la Région a instauré une « concertation transpartisane » pour travailler sur ce sujet, le CESER, associé à la démarche, a tenu à rappeler ses avis en la matière.

Le CESER s’est régulièrement prononcé par le passé sur les questions de décentralisation. Afin de contribuer utilement aux réflexions entreprises par le Conseil régional, l’Assemblée consultative a synthétisé, à travers une contribution, ses différentes prises de position.

Dans ce document, le CESER rappelle tout d’abord que déconcentration et décentralisation ne peuvent être conçues ni appréhendées séparément. Loin d’une vision idéalisée de la décentralisation qui serait pertinente par nature, le CESER regrette néanmoins que les réformes passées de décentralisation, parce qu’elles sont restées au milieu du gué et mal conçues, se soient trop souvent réduites à des mesures d’ordre technique, dans une conception rompant avec l’ambition affichée par les premières lois décentralisatrices du début des années 1980. Les dernières mesures ou annonces en la matière semblent plutôt avoir vocation à réaliser des économies budgétaires sans se soucier ni des impacts des réorganisations sur les collectivités ni de l’adéquation dans la durée entre les moyens consentis et les compétences transférés. Pour autant, les CESER ne remet nullement en cause le rôle structurant de l’État, ses missions d’intérêt général et la pertinence de sa présence dans les territoires : il doit conserver son rôle d’« État stratège » garantissant une vision d’ensemble et la cohésion des territoires grâce à des mécanismes de péréquation et de redistribution.

Alors que le CESER réaffirme que l’un des principaux objectifs de la décentralisation devait être de rapprocher les citoyens et citoyennes de la décision publique, force est de constater que la défiance envers les politiques s’accroît... tout comme les taux d’abstention aux différents scrutins. Pourtant, l’implication dans la vie politique et associative locale est souvent valorisée. Une refondation de notre système représentatif est même réclamée, afin d’associer davantage le peuple à la décision publique. Cela apparaît clairement dans le rapport consacré à l’analyse des cahiers de doléances, « Vivre dignement » tout comme le principe de redevabilité des élus. Sur ce dernier point le CESER préconise la définition par les responsables politiques d’objectifs clairs et mesurables et des engagements



réalistes. Malgré les récentes remises en cause des dispositifs de participation citoyenne et les instances de représentation de la société civile, le CESER réaffirme que ceux-ci permettent renforcer le processus démocratique.

Autre objectif affiché de la décentralisation : l’amélioration de l’organisation et de la gestion des services publics et l’accroissement des compétences des collectivités locales. Or le CESER constate à travers ses travaux que les inégalités sociales et territoriales persistent voire s’aggravent. Il semble nécessaire d’orienter et de conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux pour créer de l’emploi, améliorer la situation des salariés et orienter les entreprises vers la transition écologique.

Par ailleurs, le CESER observe une tendance à la recentralisation de l’organisation territoriale de la République, qui ne serait pas étrangère à la persistance des fractures démocratiques. Les évolutions de « l’État local » ont été nombreuses et complexes. Au final, le CESER constate un écart croissant entre le principe d’autonomie financière et l’autonomie décisionnelle réelle des collectivités territoriales. Il souligne notamment l’absence de marges de manœuvre budgétaires de l’exécutif régional dont les ressources ne sont qu’une quote-part d’un impôt national, avec tous les inconvénients que cela induit... De surcroît, il déplore la mise à contribution disproportionnée des collectivités dans le redressement des finances publiques et perçoit une distorsion entre d’une part l’évolution de leurs charges



et d’autre part leurs responsabilités et les moyens financiers octroyés. Or les dépenses liées à leurs compétences obligatoires présentent une forte inertie et sont quasi incompressibles.

Si le CESER reste partagé sur l’approfondissement du processus de décentralisation, il n’en demeure pas moins attaché à la cohésion des territoires, alors que des logiques de concurrence s’exercent parfois. Le CESER plaide en faveur de rapports équilibrés entre les différentes échelles de décision et d’un renforcement de la coopération et du dialogue entre les acteurs publics locaux afin de lutter notamment contre les « effets frontière ».



Développement durable DES AMÉLIORATIONS NOTABLES DANS LE RAPPORT NÉO TERRA

L’élaboration d’un Rapport de développement durable (RDD) est obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitant-es. Il permet de dresser un bilan de la situation des politiques publiques, des programmes et actions engagées en matière de développement durable.

La Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de fusionner son RDD et le suivi de sa feuille de route « Néo Terra », qui vise depuis 2019 à placer les transitions environnementales et sociales au cœur de l’ensemble de ses politiques régionales. Le CESER tient à souligner les efforts importants réalisés par les services. Nombre de ses observations formulées l’année précédente ont été prises en compte, permettant un meilleur suivi de la mise en œuvre de Néo Terra, grâce à des tableaux de bord, des indicateurs en lien avec les objectifs de la feuille de route et de nombreux éléments visuels (cartes, schémas, histogrammes). Le CESER propose néanmoins quelques pistes d’amélioration.

Il suggère également de scinder ce rapport, qui de fait est un document hybride entre un suivi des actions menées et leur valorisation, en deux documents distincts. Enfin il estime que, pour accroître la portée de ce RDD, celui-ci gagnerait à être présenté en amont des orientations budgétaires.



AVIS

Économie territoriale UN NOUVEAU LABEL RÉGIONAL POUR LA CRÉATION ET LA REPRISE D’ENTREPRISES

« **E**ntreprendre, la Région à vos côtés » ou « ENA » : tel est le nom du label que la Région propose de créer en matière de création et de reprise d’entreprise.

En effet, depuis la loi « NOTRe » (2015), celle-ci est compétente en matière de financement de l’accompagnement à la création et à la reprise d’entreprise. Et depuis la mise en place du dispositif en 2018, près de 90 000 projets ont été accompagnés, avec des taux élevés de pérennité à 3 ans. La création du label ENA constitue une évolution du dispositif, qui vise à renforcer le suivi des entreprises accompagnées et à le rendre plus durable, inclusif et solidaire. L’obtention du label conditionnera la possibilité d’obtenir un financement.

Le CESER salue l’utilité et l’efficacité du dispositif ainsi que la convention de partenariat de la Région avec l’Agefiph (Agence nationale pour l’emploi des personnes handicapées).



AVIS

Transports VERS UNE PLATEFORME UNIQUE DE BILLETTERIE ?

Les usagers des transports en commun qui sont amenés à dépasser les frontières régionales auront-ils à l’avenir à n’utiliser qu’un seul système pour acheter leurs billets (car, TER, Intercités, TGV,...) ? C’est en tout cas la promesse sur laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine travaille en tant que « Région pilote » : une plateforme nationale d’interopérabilité (PNI).

En effet, si la Région développe actuellement son propre système billettique « Modalis », certains services dépassent le périmètre régional et nécessitent une organisation commune entre les Régions et l’État, notamment pour la vente de trajets interrégionaux et l’accès aux offres nationales. La PNI doit permettre aux différents systèmes billettiques de fonctionner ensemble. Tout en rappelant qu’une telle intégration des offres existait par le passé, le CESER considère favorablement ce projet qui permet de répondre à la fragmentation des systèmes billettiques résultant de l’ouverture à la concurrence et de la décentralisation. En cette phase de préfiguration du futur système, il s’interroge néanmoins sur le coût – voire le surcoût – généré par la coexistence de plusieurs plateformes, ainsi que sur le périmètre de la PNI : les services de mobilité intégrés iront-ils au-delà des transports conventionnés ? Le périmètre géographique des adhérents sera-t-il suffisant pour garantir la masse critique du système ?



AVIS

LA RÉGION S'ENGAGE POUR LA SILVER ÉCONOMIE

AVIS

Saviez-vous que 25% de la population néo-aquitaine est âgée de 65 ans ou plus ? La Nouvelle-Aquitaine est en effet la région la plus âgée de France, avec la Corse. Un chiffre qui devrait atteindre 33% en 2070, selon les projections de l'Insee. Voilà pourquoi la Région s'engage pour la Silver Économie, c'est-à-dire l'économie du « bien vieillir » (autonomie, vieillissement, qualité de vie, inclusion,...). Il s'agit, d'une part, d'adapter ses politiques opérationnelles aux réalités démographiques du territoire pour protéger sa population, mais aussi de développer une filière économique particulièrement présente en Nouvelle-Aquitaine, qu'il s'agisse des secteurs sanitaire et social mais aussi industriel et commercial. La feuille de route 2026-2028 vise donc à favoriser l'innovation et, par ailleurs, propose de candidater au label « Villes et territoires Ami des Aînés » - la Nouvelle-Aquitaine deviendrait alors première Région à l'obtenir.

Le CESER encourage la Région à intégrer de la sorte les ainé-es dans le champ de ses politiques publiques, y compris sur le plan économique. En revanche, il regrette que cette feuille de route ainsi que son plan d'action manquent de précision - pas de budget alloué, pas d'indicateurs,... Par ailleurs, il invite la Région à accompagner et à revaloriser la formation professionnelle en matière de santé et de soins à domicile, grâce à des formations qualifiantes, et à prendre en compte les aidant-es dans les réflexions autour du développement économique régional. Il insiste sur la nécessité d'adopter une approche différenciée des ainé-es - selon leur âge, leur état de santé, l'accessibilité aux services dans leur territoire. Enfin, il suggère de considérer le vieillissement et ses impacts (sur la consommation, l'emploi, les services) à travers l'ensemble des politiques régionales de manière transversale.



DOTATIONS ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AVIS

10 millions d'euros d'ici mai 2027 pour accélérer les travaux d'adaptation au changement climatique : c'est le montant du plan d'urgence proposé par la Région pour une centaine de lycées du territoire. Si le CESER reconnaît la nécessité d'apporter des réponses rapides aux intenses épisodes de chaleur, il s'interroge sur les critères de priorisation des actions. Il estime que la stratégie régionale, pour résoudre l'inconfort thermique, doit être globale, pluriannuelle, ambitieuse et cohérente. Outre cette annonce, la délibération du Conseil régional prévoit l'attribution pour les lycées d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) de 74,2 M€ (en baisse de 19 M€ par rapport à 2025), ainsi qu'un fonds de soutien exceptionnel de 4 M€ pour accompagner les établissements rencontrant des difficultés particulières. Avec l'intégration, dans les calculs de dotation, du niveau de fonds de roulement (FDR) des établissements - des ressources financières disponibles à consommer avant de solliciter de nouveaux financements publics. Sur ce point le CESER, s'il comprend la démarche, considère que l'analyse de la situation financière des lycées doit être complétée par un ensemble de critères complémentaires permettant d'apprécier les besoins réels et spécifiques des établissements. Il préconise (à nouveau) que les dépenses de fluides soient isolées dans le suivi budgétaire afin d'éviter qu'elles ne deviennent une variable d'ajustement pénalisant les actions pédagogiques. Suite aux récentes manifestations des lycéennes et lycéens, le CESER estime que la consultation, l'écoute et la prise en compte des préoccupations des lycéens devraient être renforcées.



L'ASSEMBLÉE DU CESER ÉCHANGE AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

ACTU

Le changement climatique est là ! Ce sont par ces mots que Sylvain PELLETIER, Secrétaire général à l'action régionale (Sgar) de Nouvelle-Aquitaine a entamé les échanges avec l'Assemblée du CESER lors de sa session plénière d'octobre. En l'absence de la préfète de région, Sophie BROCAS, retenue par la gestion des mobilisations lycéennes, le Sgar, accompagné des représentant-es des délégations régionales de l'État, a brossé un tableau assez préoccupant mais réaliste de l'état de la France : en premier lieu, donc, le dérèglement climatique (inondations, sécheresse, canicule, incendies), le contexte international dégradé et la hausse des ingérences étrangères, les questions de souveraineté industrielle et tensions sur les matières premières, la situation financière du pays (déficit budgétaire de l'État de 135 milliards d'euros en 2026), la transition numérique avec l'IA et l'évolution démographique (vieillesse de la population). Il a longuement présenté l'action des services de l'État en Région et souligné ses priorités : la transition écologique, la souveraineté alimentaire et agricole, la santé, le logement, l'égalité femmes-hommes et la jeunesse. Les conseiller-es du CESER, tout en remerciant le Sgar ainsi que ses services pour le partage de leur vision des enjeux régionaux, n'ont toutefois pas manqué de l'interpeller à propos des désengagements massifs de l'État, qu'il s'agisse d'entretien et de rénovation des « dessertes fines » du réseau ferroviaire, de formation professionnelle et d'apprentissage ou d'économie solidaire et ont appelé à une plus grande concertation et à une coordination accrue avec les représentants de la société civile organisée.



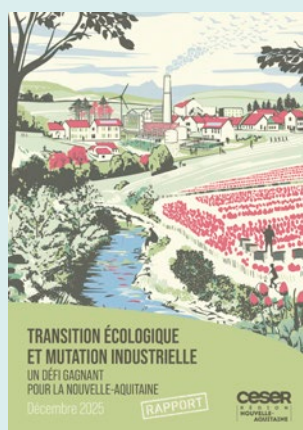
UN RAPPORT SUR LE « DIALOGUE TERRITORIAL EN RÉGION » EN GESTATION

Un nouveau rapport est en préparation au sein de la Commission « Vie sociale, culture et citoyenneté », provisoirement intitulé : Quel dialogue territorial en région ? : enjeu démocratique, de lisibilité et d'efficacité de l'action publique. La publication, prévue au printemps 2027, abordera les formes et structures du dialogue territorial (consultation, concertation, co-construction, cogestion,...) relevant de compétences du Conseil régional, leur prise en compte tout au long du processus de décision (définition des besoins, élaboration, mise en œuvre, évaluation) et les éventuels effets sur la décision. Avec une attention toute particulière portée à la parole des jeunes dans ces formes de dialogue. Les politiques et dispositifs ciblés : transports du quotidien, formations de base, la transmission-reprise d'entreprise, les espaces protégés, la politique en faveur du patrimoine culturel.

DATES À RETENIR !

Plusieurs manifestations sont prévues dans les semaines à venir au cours desquelles les récents rapports du CESER seront présentés :

- À l'occasion de la Semaine de l'industrie, le CESER organise **jeudi 19 novembre 2026** de 16h à 19h une conférence-débat sur le thème de son rapport « Écologie et industrie : un défi gagnant pour la Nouvelle-Aquitaine ». En présentiel, salle des Assemblées de l'hôtel de Région à Bordeaux ou à distance au format webinaire. À partir des analyses et préconisations du rapport, cette rencontre se déroulera autour de deux tables-rondes :
 - La réussite de la transition écologique des projets industriels : vision stratégique et écosystème de coopération locale,
 - Protéger les ressources : innovation, récit commun et nouveaux modèles.
- Ce même rapport sera également présenté à l'Espace Mendes France de Poitiers le **25 novembre 2026** à partir de 18h30.
- Ainsi qu'à Paris à l'occasion du Forum de la Biodiversité, organisé tous les deux ans par l'Office français de la biodiversité. L'édition 2026 se tiendra les **3 et 4 novembre**, à la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, le rapport sera présenté le **4 novembre 2026**.



- Dans le cadre des Amphis des Lettres au présent, le rapport « Vivre dignement : les cahiers de doléances exigent toujours une réponse » sera présenté **jeudi 12 novembre 2026** à 14h à Poitiers (UFR Lettres et langues, amphî Virginia Woolf, 1 rue Raymond Cantel). Table ronde avec **Catherine Rannoux**, professeure émérite en langue et stylistique françaises, laboratoire FoReLLIS, université de Poitiers, **Benoît Pierre**, artiste plasticien et président de la section Veille et prospective du CESER, **Guillaume Letourneur**, politiste, chercheur postdoctoral, Centre Émile Durkheim-CNRS, Sciences-Po Bordeaux, université de Bordeaux, et **Manon Pengam**, linguiste, Cergy Paris Université.
- **Jeudi 26 Novembre 2026** à Thure près de Châtelleraut de 18h30 à 20h30, le rapport sera présenté au cours d'une soirée intitulée « Pour une ruralité du Pouvoir de Vivre », organisée salle Jean Louis Dupuy dans le cadre des actions du « Pacte du Pouvoir de Vivre Vienne ».



LIRE EN LIGNE LES DERNIERS RAPPORTS DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE

ISSN : 2555-297 X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo - Impression : Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Sébastien Blanquet-Rivière, Alban Gilbert, Yannick Pirot, Françoise Roch, Paul Robin - Fotolia - AdobeStock : Frog 974, Julien Eichinger, peopleimages.com, Phil, etdom, Prill Mediendesign, woooooojpn, yelantsev - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine
ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
R É G I O N
NOUVELLE-AQUITAINE